CONSIGNES DE SÉCURITÉ

GÉNÉRALITÉS

- Interdiction de fumer et de vapoter
- Interdiction d'utiliser un quelconque moyen de levage
- La consommation d'alcool ou de stupéfiants est interdite sur le site.
- En cas d'urgence, évacuer les lieux sur consignes du responsable.
- Toute personne de moins de 18 ans et particulièrement les enfants doivent être sous la responsabilité et la surveillance d'un adulte accompagnant.

CIRCULATION

- Vitesse limitée à 10 km/h sur l'ensemble du site.
- Vigilance accentuée dans les zones de changement de direction, sans grande visibilité.
- Respecter la signalisation indiquant les zones interdites au public.
- Le code de la route s'applique sur le site.

ACCÈS

- Il est formellement interdit de bloquer le portail par quelque moyen que ce soit. Utilisation obligatoire du code d'accès personnel à chaque passage. Vérifier que le portail est totalement refermé après votre départ.
- En cas de dysfonctionnement du portail d'entrée, contactez le PC sécurité au 06 64 79 29 43
- Seuls les clients ou leurs accompagnants, dans la limite de 3 personnes, sont autorisés à rentrer sur le site. La direction se réserve le droit de vérifier que les personnes présentes sont locataires d'un box et d'en interdire l'accès si ce n'est pas le cas.

UTILISATION DES ESPACES COMMUNS

- Ne pas encombrer les espaces communs : dans le cadre de votre stationnement, ne pas gêner la circulation, de ne pas bloquer le parking, interdiction d'entreposer du matériel dans les allées. La Direction se réserve le droit de déplacer tout véhicule stationné sur le site hors présence de son conducteur.
- Laisser les espaces communs dans l'état de propreté dans lequel vous les avez trouvés. Tout déchet doit être emporté.
- Signaler au personnel du site toute anomalie, dégradation, incendie ou incident.
- Interdiction de pique-niquer sur le site.
- Interdiction de bricoler sur le site.
- Interdiction de faire circuler un animal sur le site ou dans les box de stockage.
- Manipulation des extincteurs uniquement en cas d'incendie.
- Interdiction d'uriner sur le site.
- En cas de détérioration du site, d'agression et toute autre forme d'action répréhensible, un dépôt de plainte pourra être effectué.
- Il est formellement interdit de laisser et/ou de jeter des objets de quelque nature que ce soit sur le site.

SÉCURITÉ D'USAGE

- Attention ! Risque d'enfermement à l'intérieur du box ! Etre impérativement accompagné d'une personne majeure restant à l'extérieur du box. Le client reconnaît que la société **OuiBox & Co** ne peut être tenue responsable si un incident de ce type se produisait.
- En cas d'accès au site la nuit, se munir d'un moyen d'éclairage portatif.
- En cas d'intempéries, vigilance et assurance afin de ne pas glisser
- Attention en cas de vent ! Danger important avec les portes des box ! Garder les enfants sous surveillance.
- Attention à la marche à l'entrée de votre box.
- Afin de préserver la sécurité des personnes et des biens, notre site est placé sous vidéoprotection.
- Interdiction de courir sur le site.
- Jeux interdits (jeux de ballon, vélo...).
- Interdiction d'escalader sur les box.
- Attention aux véhicules circulant sur le site.

UTILISATION DES BOX

Respecter l'usage des box défini dans les conditions générales (remises lors de la signature du contrat).

Ne pas dépasser la limite maximum de stockage autorisée : **200 kg/m²**.

Soit :

- *Environ 750 Kg de matériel stocké, et uniformément réparti, dans un box de 8m³ (box de 3,5m²)*
- *Environ 1 500 kg de matériel stocké, et uniformément réparti, dans un box de 10 pieds (box de 7 m²).*
- *Environ 3 000 kg de matériel stocké, et uniformément réparti, dans un box de 20 pieds (box de 14 m²).*

- **INTERDICTION DE FAIRE DU FEU** ou de brûler du matériel.
- **INTERDICTION DE STOCKER** : tous produits inflammables, radioactifs, toutes choses vivantes, armes, explosifs, produits chimiques, engrais, tous produits illicites.
- **OUTILS MOTORISÉS** : réservoir vide et batterie débranchée.
- **VÉHICULES** : stockage interdit.
- **OUVERTURE / FERMETURE** : le cadenas remis doit impérativement être celui utilisé à l'emplacement du bloc-porte. Le client est le seul responsable de la fermeture de son box.
- **RESTITUTION** : En cas de perte ou détérioration du cadenas et/ou de sa clef et/ou de son badge, le client sera facturé de 60 euros TTC pour le cadenas, 12 euros TTC pour les clés et de 35 eurps pour le badge
- **NETTOYAGE** : interdiction d'utiliser de l'eau ou des produits pour le nettoyage des box.